



Informations pour le concours d'éloquence Antoine Favre 2019

But du concours :

Le concours d'éloquence Antoine Favre a été créé il y a maintenant sept ans à l'initiative d'étudiants de la promotion du Master II Droit des Affaires de la faculté de Droit de Chambéry. Ce concours n'a cessé, au fil des années, d'attirer de plus en plus d'étudiants pour devenir l'un des événements le plus attendu pour certains. L'objectif de ce concours est de permettre aux étudiants de toutes filières de briller par leur éloquence devant un jury d'étudiants, de professionnels et d'universitaires sur des sujets divers et variés.

Déroulement du concours :

Le concours se déroule en trois temps.

- **1 er tour :**

Après avoir tiré au sort un sujet environ une semaine à l'avance, les participants devront s'exprimer dans le sens qu'ils désirent sur ce dernier et sur une durée de dix minutes maximum. A l'issue du premier tour, un classement sera effectué après comptabilisation des points jury. Les dix premiers candidats seront sélectionnés pour le second tour.

- **2 ème tour :**

Il s'agira d'une confrontation en 1 contre 1. Les candidats auront aussi tirés au sort un sujet imposant une prise de position aux candidats (POUR ou CONTRE). Ainsi, le candidat étant POUR se trouvera confronté au candidat ayant tiré le CONTRE.

Les joutes se dérouleront de la manière suivante. Le candidat POUR commencera à étayer son argumentaire sur une période de 10 minutes. Le candidat CONTRE prendra la parole par la suite et pour la même durée. A l'issue de ces deux démonstrations, le candidat POUR aura la faculté de prendre un droit de réponse de 2 minutes pour surenchérir. S'il décide de ne pas prendre ce droit de réponse, le candidat CONTRE ne le pourra pas non plus.

A l'issue de ce deuxième tour, la comptabilisation des points jury désignera 4 finalistes.

- **La Finale :**

Les 4 candidats s'affronteront au sein de la Cour d'Appel de la ville de Chambéry dans la fameuse chambre solennelle et ce, devant un jury d'exception présidé par le premier Président de la Cour d'Appel. Le déroulement sera à l'identique du deuxième tour (un POUR et un CONTRE). Seul changement, le temps de prise de parole ne devra pas dépasser 20 minutes et la composition.

La date reste encore à définir.

Pour rappel :

Aucune représentation ne peut être appuyée par un PowerPoint ou tout autre élément audiovisuel. Aucun propos injurieux ou discriminatoires ne sera accepté. Tout propos de ce genre pourra entraîner la disqualification du candidat.

Pour de plus amples informations :

concours.antoinefavre@gmail.com

Présidente : 06.87.52.89.24

Vice-Président : 07.86.64.89.52